Ville de Séderon

Conseil Municipal

28 / 10 / 2026

Procès Verbal

	Noms	Présents	Absents	Procurations
1	FRACHINOUS Alain			
2	ESTRADA Didier			
3	PUGNET Olivier			
4	LEBEAU Isabelle			
5	TOUCHE Danielle			
6	MERCIER Jean-Philippe			
7	LOTHELIER Claude			FRACHINOUS Alain
8	LAURENDEAU Caroline			
9	TENDEY Richard			
10	MATHONNET Élisabeth			BERTRAND Denis
11	BERTRAND Denis			
	TOTAL	**9**	**2**	**2**

PRESENTS	
ABSENTS	
PROCURATIONS	

Secrétaire de Séance : ESTRADA Didier

Début : 17h34
Fin : 18h49

Ordre du jour

I/ Approbation du PV du 30/09/2026

II/ Demande de subvention pour la classe de neige à Val Cenis en Savoie

III/ Participation au transport scolaire des Lycéens (50%) sur facture avec certificat de scolarité

IV/ Effacement de dette (validé par la commission de surendettement)

V/ Créances douteuses

VI/ Décision modificative n°3 (appel de fonds SIVOS, crédits insuffisants au compte 65561).

/ Question diverses

	Noms	Vote 1	Vote 2	Vote 3	Vote 4
1	*FRACHINOUS Alain*				
2	*ESTRADA Didier*				
3	*LEBEAU Isabelle*				
4	*PUGNET Olivier*				
5	*TOUCHE Danielle*				
6	*MERCIER Jean-Philippe*				
7	*LOTELLIER Claude*				
8	*LAURENDEAU Caroline*				
9	*TENDEY Richard*				
10	*MATHONNET Elisabeth*				
11	*BERTRAND Denis*				
	TOTAL				

	Noms	Vote 5	Vote 6
1	*FRACHINOUS Alain*		
2	*ESTRADA Didier*		
3	*LEBEAU Isabelle*		
4	*PUGNET Olivier*		
5	*TOUCHE Danielle*		
6	*MERCIER Jean-Philippe*		
7	*LOTHELIER Claude*		
8	*LAURENDEAU Caroline*		
9	*TENDEY Richard*		
10	*MATHONNET Élisabeth*		
11	*BERTRAND Denis*		
	TOTAL		

POUR	
CONTRE	
BLANC	

I/ Approbation du PV du 30/09/2026

FRACHINOUS Alain :
Il y a t il des questions et remarques à propos du procès verbal du 30/09/2026 ?

Non ?

Je le soumet au vote

À l'unanimité.

II/ Demande de subvention pour la classe de neige à Val Cenis en Savoie

FRACHINOUS Alain :
Certains des élèves de Séderon partent en classe de neige à Val Cenis en Savoie, les concernés sont en primaire, classe de Sandrine PONSA.
L'École qui organise le voyage demande une participation de 1500€ pour toutes les communes.
La part de Séderon est de 150€.
Le calcul est de 100€ par enfant, et nous avons un enfant et demi, nous devons calculer ainsi, pour des questions de garde alternée.

Je soumet au vote cette participation.

À l'unanimité.

III/ Participation au transport scolaire des Lycéens (50%) sur facture et certificat de scolarité

FRACHINOUS Alain :
Pour rappel nous avions voté de participer au coût annuel à hauteur de 50% de l'abonnement pour les habitants de la commune ayant un ou plusieurs enfant(s) scolarisé(s) au collège sous présentation d'une facture acquittée et d'un justificatif de scolarité.
Je vous propose d'étendre cette participation aux lycéens.

Pour l'instant, deux familles se sont manifestées seulement, sur les cinq connues sur la commune ayant un enfant inscrit au lycée.

Je soumet cette mesure au vote.

À l'unanimité

IV/ Effacement de dette (validé par la commission de surendettement)

Un administré a fait une demande d'effacement de sa dette d'environ 600€ auprès de la commission de surendettement. Cette dernière a accepté sa requête.

Nous sommes obligés de valider leurs décision.
Après avoir contacté le Trésor Public pour évoquer le sujet , ils m'ont informé qu'une saisine du Tribunal Administratif est techniquement possible, mais pas souhaitable au vu du nombre très élevé de demandes déboutés et du coût de la représentation par avocat, compte tenu du montant de la dette.

Pour information il s'agit d'impayés de factures d'eau.

BERTRAND Denis :
Tout a été fait en amont ? lui avez vous proposé un échéancier ?

FRACHINOUS Alain :
Le Trésor public propose des facilités de paiement quand c'est possible, tout comme la commission de surendettement. Il a dû être jugé que ses moyens ne lui permettaient pas, de pouvoir payer les dépenses en cours, en même temps que les arriérés.

BERTRAND Denis :
Pour résumer on est obligé de valider la décision de la commission et donc d'effacer la dette, bien que le Conseil désapprouve moralement l'idée d'effacer une dette et de cautionner le fait qu'une personne ne soit pas mis face à ses responsabilités.
Qu'est ce qui nous prouve qu'il va payer ses prochaines factures d'eau ?

FRACHINOUS Alain :
Je comprend et partage votre opinion, malheureusement nous ne pouvons qu'espérer que l'effort octroyé par la commune en effaçant sa dette, permette à cette personne de pouvoir sortir du surendettement.
Mais j'en conviens, le principe de l'effacement de dette envoi un mauvais message à la population et surtout aux personnes mal intentionnées.

Je soumet cette mesure au vote.

À l'unanimité

V/ Créances douteuses

FRACHINOUS Alain :
Nous venons de parler d'effacement de dette, l'étape antérieure est la créance douteuse.

Les créances douteuses c'est un inventaire des dettes dû à la commune.
Au fil des mois voir des années, certaines de ces dettes seront soldées, d'autres pas.
Sur l'état que l'on reçoit du trésor public, parfois il est mentionné « SATD positif » ce qui signifie que le Trésor Public est confiant en sa capacité à récupérer la dette.
Ceci étant dit, toutes les dettes ne seront pas recouvrées et donc il convient de provisionner une partie de la somme globale 30%.

Je soumet les créances douteuses au vote.
À l'unanimité

VI/ Décision modificative n°3 (appel de fonds SIVOS, crédits insuffisants au compte 65561).

FRACHINOUS Alain :
Suite à deux arrêt de travail, le SIVOS a dû recruter deux agents pour les remplacer en contrat de six mois.
Au mois de juin le SIVOS s'est débrouillé en interne pour finir l'année, avec un léger renfort extérieur de deux semaines. Mais ce mode de fonctionnement n'était pas tenable sur la durée.
L'un des agents est en arrêt de longue maladie et sera remboursé intégralement par l'assurance statutaire. L'autre agent s'est arrêté 3 mois, mais au moment de l'embauche des remplaçants nous n'avions pas de moyen de connaître le jour de reprise de l'agent.
Résultat nous nous retrouvons avec un salaire supplémentaire qui n'a pas été budgétisé.
En conséquence l'appel de fonds aux communes à dû prendre en compte cette évolution et notre part commune de Séderon sera plus élevé que prévu.

SERRA Johannes :
Le problème c 'est que les crédits manquants sont au chapitre 65 et qu'a part les indemnités d 'Élu il n'y a pas grand chose, si ce n'était pas le cas nous aurions pu compenser avec un autre article, mais nous sommes contraints de faire une décision modificative.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
65561	5 000,00 €	752	5 000,00 €
Contributions aux organismes		Revenu des immeubles	
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
21532	-5 000,00 €	2131	-5 000,00 €
Réseau d'assainissement		Construction bâtiment public	

FRACHINOUS Alain :
Je soumet la DM3 au vote
À l'unanimité

/ Question diverses

FRACHINOUS Alain :
Les travaux sur les rochers de la tour se passent bien, le coordinateur de sécurité, a posé de nouvelles dates il faut en choisir une. Jusqu'ici nous étions encore en phase préparatoire, le gros des travaux attaque réellement la semaine prochaine.
Le prestataire avait demandé un prêt de terrain à la CCBDP pour y installer sa base de vie, ce qui a été accepté .

En ce qui concerne la maison des services publics, les travaux ont eux aussi commencé. Nous allons récupérer les portes mécaniques au moins deux et sûrement vendre les deux autres, ce sera l'objet d'une délibération ultérieure.
Les murs et les fondations sont sains.
Une isolation par l'extérieur sur l'ensemble du bâtiment sera posé prochainement.
Il est important de dissocier les bouches à clefs qui alimentent la piscine et la caserne aujourd'hui elles sont sur le même réseau.

SERRA Johannes :
Il y a déjà deux réseaux, un qui alimente la piscine et un autre qui alimente la caserne et le snack, peut être faudrait-il garder les réseaux existants en branchant snack et piscine sur le même et la caserne sur l'autre.
Ce serai l'occasion de valoriser le « doublon ».

FRACHINOUS Alain :
Concernant l'eau sur la commune notre rendement l'année dernière avoisinait les 80%.

SERRA Johannes :
Un compteur a été posé récemment sur la fontaine de la Bourgade.

BERTRAND Denis :
Et l'École ? Quand j'étais au SIVOS il n'y en avait pas.

FRACHINOUS Alain :
Non l'École pas encore.
Nous avons refait l'électricité elle était sous dimensionnés les câbles étaient en 1/5 au lieux de 2/5.

ESTRADA Didier :
Le chantier à l'Église ?

FRACHINOUS Alain :
Mickaël va sûrement venir finir les travaux prochainement. Nous allons ensuite faire un petite placette avec banc et table, le mobilier urbain est déjà entreposé.
Les pigeons a l'Église sont une nuisance.
Il serait bien de placer des pointes sur les rebords du bâtiment.

Des bancs anciens ont été rénovés par l'équipe technique et de nouveau socles en fer ont été

crées par Messieurs Estrada et Pugnet, et assemblés et posés par Didier et Nicolas.

Ces derniers ont entamé une réfection des plaques d'égout dans la grande rue.

Une réunion est prévu au camping pour se mettre en conformité avec les demandes de la Commission de Sécurité.

Un devis va être demandé pour une sirène d'alarme pour d'éventuelles catastrophes naturelles.

PUGNET Olivier : La réunion avec le directeur de l'office de tourisme de Nyons aura lieu mardi matin.

TOUCHE Danielle :
Où en est la préemption pour le terrain a vendre près de l'École ?

FRACHINOUS Alain :
Il y a six voix contre, à la majorité la décision est prise de ne pas préempter.
Pour la Mairie ce n'est pas intéressant surtout que nous avons déjà un terrain mitoyen en réserve plus intéressant pour d'éventuels bâtiments publics car plus large et mitoyen à l'École.

TOUCHE Danielle :
C'est dommage ce terrain aurait pu servir à développer la commune, il aurait pu accueillir tout type de projets.

FRACHINOUS Alain :

Les prochains projets de développement de la commune se feront certainement sur les terrain en zone à urbaniser dont un des certificats d'urbanisme (CU) est en litige au tribunal administratif.
Nous attendons le jugement de fond.
L'avocat de la commune pense que nous avons des chances de l'emporter, notre plan local d'urbanisme (PLU) à été approuvé au fil du temps en incluant les révisions par 3 préfets et cette zone est dans le PLU.

BERTRAND Denis :
La zone est elle propice aux habitations ?

FRACHINOUS Alain :
Ce sont des zones à urbaniser

TOUCHE Danielle :
Cette zone est dans la continuité de la commune.

FRACHINOUS Alain :
L'idée est de mettre en place dans cette zone l'assainissement collectif et les structures incendie (DECI), l'eau potable est déjà en bordure.
Notre CU arrive a expiration, nous allons le renouveler.
Je suis prêt à ce que la commune investisse dans cette zone.

Il est vital que la commune soit attractive.
Des agences du crédit agricoles ferment dans les communes de la Drôme comme Montbrun-les-Bains et Taulignan. C'est à nous d'agir pour que ça n'arrive pas.
Nous avons modernisé l'assainissement mais il reste encore beaucoup à faire.
Nous devons avoir une vue d'ensemble sur la commune, sur l'urbanisme, l'aménagement, la rentrée d'agglomération.

PUGNET Olivier :
L'étude du comité de pilotage pourra nous aiguiller en ce sens.
Qu'en est-il de la vente des terrains ?

FRACHINOUS Alain :
Deux candidats se sont présentés nous les convoquerons ultérieurement.

Nous devons réfléchir sur le terrain de 8000m2 en partenariat avec EPORA. C'est un organisme d'État qui s'occupe de la veille foncière, ils nous ont attribué un plafond de 250 000€. Ils achètent pour la collectivité et nous aurions six ans pour maturer un projet. Si jamais nous changeons d'avis il revendent le terrain pour leur compte.
Dans l'intervalle nous en aurions le fruit et l'usufruit, EPORA agit comme une banque et non un propriétaire.

PUGNET Olivier :
Arrive-t-on a résoudre le problème des appartements vide à la résidence les Bleuets ?

FRACHINOUS Alain :
Par mail, nous avons reçu une demande de logement, mais globalement nous avons du mal a pourvoir tous les biens, contrairement à il y a peu où c'était l'inverse il y avait même une file d'attente.
Les Bleuet c'est moins cher qu'un EPHAD dans les 1100€ par mois et beaucoup plus humain.

Une dentiste pourrait s'installer à Séderon je fais tout pour.
Les locaux qui permettraient son installation sont encore occupés pendant 8 mois, ils accueillent la France Service qui ensuite va déménager à l'ancienne caserne.

Public :
Le Taillage au Costadret en est où ? J'en ai fait une partie avec mon voisin mais le reste c'est a vous de le faire.

FRACHINOUS Alain :
Je vais en parler aux agents, le 1er adjoint s'en occupe.

Fin 18h49

Le secrétaire de séance
Didier ESTRADA

Le Maire
Alain FRACHINOUS